



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 28 JUIN 2023

À 18 h 00

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs valides : 03

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit juin, dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX, M. Christophe DAZY, Mme Françoise SOL, Mme Francine LEBERT, M. Bruno VERPRAET, Mme Baptistine BOIVIN, M. Daniel VIVIEN, M. Jean-Louis RICHARD et M. Alain GALLOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : M. Vincent ERRET à M. Eric PLASSON, Mme Sandrine DELAMARRE à Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX et Mme Pascale DURAND à M. Gérard TRIBOY.

Absent : M. Eric LAVY (non excusé).

Monsieur Bruno VERPRAET est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Délib. N° 2023-06/12

Désignation des délégués du Conseil Municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2023 portant convocation des conseils municipaux,

Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de M. VIVIEN Daniel, Mme SOL Françoise, Mme VIÉ-FORBOTEUX Blandine et Mme BOIVIN Baptistine. La présidence du bureau de vote est assurée par ses soins.

Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Liste conduite par M. PLASSON
 - o Titulaires : PLASSON Eric
VIE-FORBOTEUX Blandine
VERPRAET Bruno
 - o Suppléants : LEBERT Francine
TRIBOY Gérard
BOIVIN Baptistine

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

A obtenu :

- Liste conduite par M. PLASSON
 - o Titulaires : PLASSON Eric
VIE-FORBOTEUX Blandine
VERPRAET Bruno
 - o Suppléants : LEBERT Francine
TRIBOY Gérard
BOIVIN Baptistine
- Suffrages obtenus : 14
- Nombre de délégués obtenus : 3
- Nombre de suppléants obtenus : 3

18h20 : Interruption de la séance pour établissement des procès-verbaux de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et transmission des éléments à la Préfecture.

18h55 : Reprise de la séance et proclamation des résultats

Délib. N° 2023-06/13

Nomination d'un secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2020,

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. A cet effet, je vous propose la candidature de M. Bruno VERPRAET.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- DESIGNER M. Bruno VERPRAET, secrétaire de séance.
-

Délib. N° 2023-06/14

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2020,

Vu le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et est signé par le président et le secrétaire de séance,

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023 tel qu'il vous a été adressé.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023.
-

Délib. N° 2023-06/15

Compte-rendu des décisions prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2020,

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-11/02 du 27 novembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat, j'ai décidé de prendre les décisions suivantes :

Décisions du 12 juin 2023

N° 2023/14

Travaux de fourniture et pose d'une main courante – escaliers école élémentaire

Attributaire : SAS CHRISTIAN ROMEDENNE

Montant : 4 690,00 euros HT

N° 2023/15

Travaux de réfection du ravalement du mur de clôture de la salle des fêtes

Attributaire : SOCIETE GILBERT MOREL

Montant : 12 612,55 euros HT

N° 2023/16

Travaux de réfection du perron de l'arrière de la Mairie

Attributaire : SOCIETE GILBERT MOREL

Montant : 12 595,79 euros HT

N° 2023/17

Travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque allée Frère Oudart

Attributaire : SOCIETE JHTP JEROME HERBLOT

Montant : 3 560,30 euros HT

N° 2023/18

Travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque rue Saint Julien

Attributaire : SOCIETE JHTP JEROME HERBLOT

Montant : 3 560,30 euros HT

Décision du 13 juin 2023

N° 2023/19

Achat d'un ordinateur portable

Attributaire : SOCIETE UNIVERSAL MICRO

Montant : 702,50 euros HT

Décision du 23 juin 2023

N° 2023 /20

Travaux de rénovation intérieure – Ecole élémentaire (cage d’escalier, couloirs et classes) – Démolition de l’existant

Attributaire : SOCIETE GILBERT MOREL

Montant : 73 034,23 euros HT

N° 2023 /21

Avenant n°1 travaux de remplacement de menuiseries extérieures (portes, fenêtres, châssis) en aluminium pour l’école maternelle

Attributaire : SOCIETE RLK ALU CONCEPT

Montant : 3 512,40 euros HT

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

- PREND acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation.
- PREND acte de la communication des décisions.

INFORMATIONS DU MAIRE

URBANISME

DIA : Néant

INFORMATIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19h05.

